

Délibération n°2019-01-02y
Réf. Nomenclature « Actes » : 753

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	70
Pouvoirs	13
Votants	83

L'an deux mille dix-neuf, le 7 mars à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 25 février 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla-Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Christophe Arfeuillère	à	Jean-Pierre Guitard	Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc
Robert Bredèche	à	Philippe Roche	Danielle Coulaud	à	Jean Stöhr
Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade	Robert Gantheil	à	Jean Valade
Nathalie Le Gall	à	Jeannine Vivier	Bernard Maupomé	à	Serge Guillaume
Christiane Monteil	à	Pierre Chevalier	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean Robineaux	à	Laurence Boyer	Catherine Lartigaut	à	André Alanore
Christine Rougerie	à	Joël Pradel			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénéoux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat ; Jean-Pierre Bodeveix ; Jean-Marc Bodin ; Christine Da Fonseca ; Geneviève Disdero ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Cécile Martin ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Marc Ranvier ; Jean-Pierre Saugeras ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

Attribution des aides financières aux entreprises dans le cadre du règlement d'intervention : M. Gaertner : extension et classement d'un meublé à Ussel

Le comité d'agrément « Tourisme » s'est réuni le 18 février afin d'émettre un avis sur les demandes d'aides sollicitées dans le cadre de l'axe 5 « Accroître le potentiel touristique du territoire » :

- ▶ action 5.1. Aide à l'immobilier d'entreprises dans le secteur du tourisme : création et développement de l'offre d'hébergement
- ▶ action 5.2. Aide à l'immobilier pour les centres d'hébergement de type village de vacances
- ▶ action 5.3. Aide à l'immobilier d'entreprises dans le secteur du tourisme : équipements touristiques structurants
- ▶ action 5.4. Aide au classement des hébergements touristiques
- ▶ action 5.5. Aide à la labellisation des hébergements touristiques

Le comité d'agrément, composé d'élus, de techniciens et des chambres consulaires (CCI et Chambre de Métiers) propose de subventionner **M. Gaertner** pour l'extension et le classement d'un meublé sur Ussel.

Nature	Montant attribué
Dispositif 5.1	4 530,73 €
Dispositif 5.4	140,00 €
	4 670,73 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention à l'entreprise citée ci-dessus pour un montant global de 4 670,73 € dans le cadre des dispositifs cités.

A l'unanimité	
Votants	83
Pour	83
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 7 mars 2019

Le président,
Pierre Chevalier

